



Locaux d'urgence

Afin de pouvoir intervenir adéquatement, des locaux d'urgence sont prévus où pourraient se dérouler les principales activités liées aux missions de l'OMSC comme la coordination municipale des activités de secours, les Services aux personnes sinistrées (inscription des personnes évacuées, hébergement temporaire, alimentation), les Services de la communication (renseignement de la population, assemblées publiques et salle de presse).

Locaux externes. La municipalité a aussi prévu que des locaux externes pourraient être nécessaires. Des ententes mutuelles de prêt de locaux ont aussi été conclues avec les municipalités voisines. D'autres ententes ont été conclues avec certains organismes, telle la Croix-Rouge canadienne pour soutenir notre équipe des Services aux personnes sinistrées.